

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

Le douze février deux mil treize à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Marie-France COTTET à Colette GREPAT, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Valérie GEYNET à Chantal REY, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Raymond HERBEPIN à Alain SOCIE, Marie-Thérèse PASTORINO à Maryvonne SARAMITO.

Etaient absentes et excusées: Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN.

Etait absent : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 5 février 2013

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON, Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 11 décembre 2012

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 13 décembre 2012 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 13 décembre 2012 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier le 5 février 2013.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 février 2013

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 11 décembre 2012
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 février 2013

I. ASPECT FINANCIER

2013-1- 1 Débat d'Orientations Budgétaires 2013

2013-1- 2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet

2012-1- 3 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville 2013

2013-1- 4 Attribution de subventions aux associations

2013-1- 5 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

2013-1- 6 Camping municipal - calendrier de la saison 2013

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2013-1- 7 Réforme des rythmes scolaires - Demande de dérogation

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2013-1- 8 Numérisation du document d'urbanisme – Approbation de la convention de mise à disposition et mise à jour

2013-1- 9 Adhésion à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Invitation à la **présentation du projet associatif du Centre Social Jean Bedet** le Vendredi 15 février 2013 à 19h00 à la salle de fêtes de Buvin
- **Prochain conseil municipal** le Mardi 26 mars 2013 à 20h30
- Création d'un **groupe de travail sur les chemins ruraux**

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2013-1- 1 **Débat d'Orientations Budgétaires 2013**

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 du CGCT). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2013 de la commune des Avenières, telles que prévues à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil municipal. Une présentation synthétique a été jointe à la note de synthèse (Annexe 1).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2013-1- 2 **Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet**

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et volet Jeunesse, Relais Assistantes Maternelles).

	Montant voté en 2012	Règlement 2012	Proposition 2013
Contrat Enfance Jeunesse volet enfance (<i>année en cours</i>)	100 000.00 €	100 000.00 €	80 000.00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Enfance (<i>régularisation, année n-1</i>)	20 000.00 €	0 €	20 000.00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>année en cours</i>)	90 000.00 €	90 000.00 €	85 000.00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>régularisation année n-1</i>)	20 000.00 €	0 €	20 000.00 €
Relais Assistantes Maternelles (<i>année en cours</i>)	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Poste de direction	24 000.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2013.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-1- 3 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville 2013

Pour permettre l'organisation du Grand Prix de la Ville des 9 et 10 février 2013, l'Adjoint aux Finances propose de verser au secteur bouliste de Morestel une subvention de 1 000 € correspondant à la rémunération de l'arbitre de niveau national, sous réserve de la présentation d'un budget prévisionnel.

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2013.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-1- 4 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Proposition 2013
<i>A titre de soutien aux équipes et sportifs distingués lors de compétitions</i>	
Judo Club	100.00 €
Tennis Club	100.00 €
Cyclotouristes Avenières Morestel	100.00 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2013.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-1- 5 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

L'Adjoint aux Finances propose de verser les subventions suivantes aux coopératives scolaires :

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2012</i>	<i>Réalisé 2012</i>	<i>Proposition 2013</i>
Livres bibliothèque	1 848,00 €	1 771,00 €	1 848,00 €
Extra-scolaires	12 000,00 €	11 724,75 €	12 312,00 €
Arbre de Noël	870,00 €	870,00 €	870,00 €
Crédit de direction	918,00 €	918,00 €	918,00 €

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2013.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-1- 6 Camping municipal - calendrier de la saison 2013

L'activité du Camping est divisée chaque année en deux périodes selon le degré plus ou moins important de fréquentation du service : la haute et la basse saison. Sont applicables les tarifs du camping votés le 9 février 2012.

Le Maire propose pour la saison 2013 le calendrier suivant :

- Basse saison : du 30 mars au 30 juin 2013 et du 2 septembre au 30 septembre 2013
- Haute saison : du 1er juillet au 1^{er} septembre 2013.

Il convient de délibérer pour approuver ce calendrier, autoriser sa mise en application à compter du 30 mars 2013 et la signature, par le Maire, de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. ASPECT REGLEMENTAIRE**2013-1- 7 Réforme des rythmes scolaires - Demande de dérogation**

Le Maire explique en préambule qu'il adhère à l'objectif de la réforme des rythmes scolaires : mieux apprendre et favoriser la réussite de tous. En effet, depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique). Leurs journées sont de ce fait plus longues et plus chargées que la plupart des élèves des autres pays. Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages.

Pour répondre à cela, la réforme des rythmes à l'école primaire fixe les principes suivants :

- l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ;
- une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ;
- une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.

Cette réduction du temps scolaire moyen d'une journée induit une prise en charge des élèves par les communes.

Et c'est sur les conséquences financières de cette réforme que des réserves sont émises. En effet, l'accueil des élèves dans de bonnes conditions est une charge financière que la commune des Avenières ne peut pas assumer.

Même si le texte a allégé les conditions d'encadrement pendant ce temps périscolaire, non obligatoire en droit, l'effectif des enfants scolarisés sur la commune des Avenières (588 élèves à la rentrée 2013) rend difficile la mise en place d'un encadrement suffisant tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Par conséquent, les conditions d'accueil des enfants ne seront pas satisfaisantes. Et de ce fait, l'objectif de cette réforme qui est de rendre la journée de l'enfant moins fatigante pour un meilleur apprentissage ne sera pas atteint.

C'est pourquoi le Maire propose de faire part au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune des Avenières.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 1 • Philippe GUYON	ABST. : 0

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2013-1- 8 Numérisation du document d'urbanisme – Approbation de la convention de mise à disposition et mise à jour

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier du 2 janvier 2013 cosigné par M. le Président du Conseil Général de l'Isère et M. le Préfet de l'Isère concernant le projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme du département.

Il précise que cette démarche a fait l'objet d'une présentation par la Direction départementale des territoires de l'Isère lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs du 10 décembre 2012 ainsi que d'un débat lors du conseil du 21 janvier 2013 quant aux modalités d'accompagnement par la CCPC.

Il apparaît que la numérisation des documents d'urbanisme a notamment pour but de faciliter les décisions locales d'aménagement ainsi que l'assistance à l'instruction des actes d'application du droit des sols.

Il est proposé à la Commune, compétente en matière d'urbanisme, de s'associer à la démarche en signant une convention qui acte la coordination de la dématérialisation initiale et la gestion des mises à jour futures (jointe à la note de synthèse en Annexe n°2).

Le Maire propose au Conseil municipal

- d'approuver la convention, relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé de la Commune, à signer avec l'Etat et le Conseil Général de l'Isère, et de s'engager ainsi à transmettre les fichiers de données qui seraient constitués dans le cadre de la mise à jour du document d'urbanisme conformément au cahier des charges CNIG,
- de l'autoriser à signer ladite convention et à effectuer toute démarche nécessaire.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-1- 9 Adhésion à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône

Monsieur le Maire expose le projet de Parc Naturel Régional (PNR) des Boucles du Rhône et présente les statuts de l'association.

La réflexion sur ce projet autour du fleuve Rhône entre l'Isle Crémieu et le Bugey est ancienne. En 2002, un dossier de candidature a été adressé à la Région Rhône Alpes. La Région a réalisé des études de faisabilité et d'opportunité entre 2005 et 2006. Les conclusions de ces études ont été favorables à la création d'un PNR.

Aujourd'hui des élus de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie, convaincus de l'intérêt d'un Parc Naturel Régional pour un développement durable de leur territoire ont souhaité créer une association qui permet de mettre en œuvre ce projet. Chaque commune du périmètre est sollicitée pour participer à cette association et à la réflexion autour d'une charte de Parc. Les communes adhérentes pourront participer à la démarche. La participation financière pour le fonctionnement de l'association est de 0.10 euros par habitant pour l'année 2013.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de participer à la réflexion autour du projet de Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône, le Maire propose :

- d'adhérer à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône,
- de régler une cotisation de 0.10 euros par habitant pour l'année 2013,
- de nommer le Maire des Avenières, délégué titulaire et Madame Maryvonne SARAMITO, déléguée suppléante pour suivre les travaux de l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 4 <ul style="list-style-type: none"> • Philippe GUYON • Roger MORNEY • Jacky RAVAZ + pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ 	ABST. : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Installation prochaine en Mairie d'une borne interactive de la Caisse d'Allocations Familiales
- Remise de la médaille d'honneur communale à Monsieur Philippe GUYON

INFORMATIONS

- Invitation à la **présentation du projet associatif du Centre Social Jean Bedet** le Vendredi 15 février 2013 à 19h00 à la salle de fêtes de Buvin
- **Prochain conseil municipal** le Mardi 26 mars 2013 à 20h30
- Création d'un **groupe de travail sur les chemins ruraux**
Le Maire lance un appel au volontariat pour créer un groupe de travail sur les chemins ruraux.

Après discussion, le groupe de travail se compose comme suit :

- ↵ Chantal REY, Présidente
- ↵ Alain SOCIE
- ↵ Jean-Charles PASTORINO
- ↵ Roger MORNEY
- ↵ Henri MIEGE
- ↵ Gilbert MERGOUD
- ↵ Bernard GUINET
- ↵ Isabelle CHENILLE DE BARDY.

- **Spectacle « Sur le Quai ... »** présenté par la troupe des Tréteaux de Saint-Chef, d'après « Les Pas Perdus » de Denise BONAL, le Samedi 23 février 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de Ciers

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Fait aux Avenières, le 13 février 2013

Le Maire,

Gilbert MERGOUD